




[1]

Document(s) :

 [Téléchargez le protocole hydraulique des coteaux Est et Ouest d'Épernay \(Délibération du 24 06 2019\)](#) [2]

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) pour l'aménagement des coteaux viticoles d'Épernay et de Pierry est née en 2013. Elle a pour principal objectif l'aménagement de l'hydraulique du vignoble et de la voirie des coteaux viticoles sur le territoire des communes d'Épernay et de Pierry. Pour rappel, une ASA permet de maîtriser et de définir les ouvrages nécessaires. Elle décide des priorités et du phasage des travaux ainsi que de son budget annuel par le biais des cotisations.

D'ici 2024, des travaux seront réalisés dans les coteaux Est (Rosemont et Belle Noue) et Ouest d'Épernay. Ils consisteront en la réhabilitation et la création d'ouvrages hydrauliques, en la création, l'extension et le renforcement de réseaux destinés à l'évacuation des eaux pluviales (coteaux et urbain) au milieu naturel, et en l'aménagement de chemins.

Certains de ces travaux doivent être réalisés en lien avec la Ville d'Épernay et Épernay Agglo Champagne. Les parties se sont donc rapprochées afin de déterminer les engagements de chacun et de trouver un accord sur la prise en charge des travaux, dans le cadre d'un protocole. Pour la Ville d'Épernay, il s'agit de concourir aux aménagements en lien avec les enjeux de sécurité. Pour Épernay Agglo Champagne, il s'agit de régulariser et d'autoriser les collectes et rejets d'eaux pluviales en provenance des coteaux et de mutualiser la construction de réseaux d'eaux pluviales stricts dévolus à l'hydraulique des coteaux et aux ruissellements urbains.

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/lamenagement-des-coteaux-viticoles-depernay>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/coteaux_epernay.png

[2] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/protocole_hydraulique_asa2019.pdf